

RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2014 RELATIF À
L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :


ARTICLE 1 

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats et notamment d'ajouter une tarification pour l'obtention d'un permis d'exploitation d'un commerce de prêteur sur gages, de regrattier et de recycleur.

ARTICLE 2 

Le paragraphe 7° de l'article 10.2 est ajouté comme suit :

7° DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITATION D'UN COMMERCE
DE PRÊTEUR SUR GAGES, DE REGRATTIER OU DE
RECYCLEUR200\$

ARTICLE 3 

Le présent règlement amende à toutes fins que de droit le Règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats.

ARTICLE 7 

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait et signé à Saint-Tite,
le 6 juin 2017

Me Julie Marchand,
greffière

André Léveillé,
maire

CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous soussignés, Me Julie Marchand, greffière, et M. André Léveillé, maire de la Ville de Saint-Tite attestons que le Règlement numéro 412-2017 modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats a été approuvé par la MRC de Mékinac, en date du 22 juin 2017, le tout conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Me Julie Marchand, greffière

M. André Léveillé, maire

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro 412-2017 modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats.

Ledit règlement est entré en vigueur le 22 juin 2017, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 26 juin 2017

Me Julie Marchand,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Julie Marchand, greffière de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du Règlement numéro 412-2017 modifiant le règlement numéro 345-2014 relatif à l'émission des permis et certificats, dans le bulletin d'information municipal *Le Citoyen (ne)* distribué gratuitement à chacune des adresses civiques du territoire en date du 29 juin 2017 et affiché au bureau de la municipalité le 26 juin 2017.

Me Julie Marchand,
Greffière

